

Délibération n°06

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
01 décembre 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
15 décembre 2021

**Objet : Délégation de
service public pour la
gestion du multi-accueil de
Mozac : choix du
délégué**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre,
le conseil communautaire, convoqué le 01 décembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 19 heures, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M
CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M
GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-
Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
M DAIN Denis **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
- M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric
- Mme DUPONT Laurence *a donné pouvoir* à M DERSIGNY Eric
- Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir* à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M BELDA José
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
- M RAYMOND Vincent *a donné pouvoir* à M BELDA José
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI
Véronique
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
- M VILLAFRANCA Grégory *a donné pouvoir* à M DEAT Alain
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à Mme HOARAU
Catherine
- M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande,
remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant

Absents :

- M GRENET Daniel
- M THEVENOT Laurent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier

Rapport n°06 - Délégation de service public pour la gestion du multi-accueil de Mozac : choix du délégataire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-1 à L 1411-18 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 juin 2021 ;
Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 28 juin 2021 ;
Vu le rapport du Président sur les modes de gestion présentant notamment les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire ;
Vu la délibération n°20210629.13 en date du 29 juin 2021 autorisant le lancement de la procédure de délégation du service public pour la gestion du multi-accueil de Mozac, par affermage ;
Vu la consultation engagée selon une procédure ouverte avec une remise simultanée des candidatures et des offres ;
Vu la candidature et l'offre remise par l'association groupe Objectifs ;
Vu les avis de la commission de Délégation de Service Public des 5 octobre et 25 octobre 2021 ;
Vu la négociation engagée ;
Vu les rapports de la commission de délégation de service public, le rapport final du Président, et le projet de convention de Délégation de Service Public adressés à l'ensemble des conseillers communautaire le 22 novembre 2021 conformément aux articles L 1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que lors de sa séance du 29 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe de délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion du multi-accueil situé à Mozac et les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire ;

Considérant que la commission de Délégation de Service Public (DSP) réunie le 5 octobre 2021 a décidé de retenir la candidature de l'association Groupe Objectifs située à Mende (48000) ;

Considérant qu'au vu des critères de consultation et de l'analyse des offres, la commission de Délégation de Service Public du 25 octobre 2021 a émis un avis sur la proposition du candidat servant de base à la négociation et a proposé au Président d'engager les négociations en prenant en compte le respect des objectifs préalablement déterminés :

- Assurer un taux d'occupation effectif de la structure annuel supérieur à 70 %,
- Intégrer dans la gestion de la structure les demandes d'accueil occasionnel et d'urgence,
- Limiter le taux d'absentéisme du personnel en deçà du taux national pour les structures équivalentes,
- Maintenir la continuité de la qualité d'accueil des enfants et des familles par le biais, notamment, du projet d'établissement.

Considérant que le Président, décidant de suivre l'avis de la commission, a engagé les discussions sous la forme de séance de négociation le 9 novembre 2021, et que des informations complémentaires visant à améliorer l'offre ont été demandées au candidat durant la phase de négociation ;

Considérant qu'au terme de la procédure, il est proposé l'octroi de la délégation de service public par affermage à l'association Groupe Objectifs, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 ;

Considérant les termes du projet de contrat de délégation de service public ;

Considérant que conformément aux articles L 1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires ont été destinataires le 22 novembre 2021 de l'ensemble des documents au moyen desquels le conseil doit se prononcer, à savoir :

- le rapport de la commission de délégation de service public, présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions,
- le rapport du Président sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du projet,
- le projet de contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes.

Le conseil communautaire, sur proposition de la Conseillère déléguée à la Petite Enfance, et à et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'offre de l'association Groupe Objectifs, selon les caractéristiques principales du contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion du multi accueil de Mozac telles que décrites dans le rapport final du Président ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public et tout document s'y rapportant, qui prendra effet le 1er janvier 2022.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 décembre 2021**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120706-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021